

PROCES VERBAL

Conseil Communautaire du mardi 12 mars 2019

Salle polyvalente de Vissac-Auteyrac

Nombre de conseillers communautaires : 65 + 8 pouvoirs

Date de convocation : 25 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 12 mars 2019 à 14h00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Vissac-Auteyrac sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD, pour la tenue d'une session ordinaire.

Présents : Mmes Jeanine BRUGEYROUX, Annie CARLET, Marie-Christine DELABRE, Séverine EYNARD, Gisèle RASPAIL, Chantal LEGENDRE, Marie-Andrée PERREY, Mme Marie-Thérèse ROUBAUD, Chantal FARIGOULE, Paulette HABRIAL, Magalie MISSONNIER, Karine CROS, Corinne BOYER, Agnès JEAN, Michèle MALFANT, MM. Jean-Louis PORTAL, René SOULIER, Serge DESCHEEMACKER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Gérard MERLE, Franck NOEL-BARON, Philippe MONPLOT, Mickaël VACHER, René HAELVOET, Maurice LAC, Hervé VINCENT, Alain BESSON, Joseph VISSAC, Christian POULET, Jean-Marc CHARRADE, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Jean PASCAL, Joseph TORRENT, Gérard BEAUD, Denis BONNAFOUX, Jean-Pierre BRUNEL, Claude MASSEBEUF, Christian DAUPHIN, Raymond FRAISSE, Jean-Marie CHAPON, Philippe MOLHERAT, Denis FOURY, Jean-Claude BAGES, Bernard MONATTE, Emile ROUSSEL, Gérard ROUX, André DORIER, Jean Michel DURAND, Alain SOULE, Christophe COURTEIX, Alain GARNIER, Louis BARTHELEMY, Jean-Jacques LUDON, Denis GAILLARD, Charles TOURETTE, Michel BRUN, Jean-Louis CELLIER, Christian BARBUT, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Yves ATTARD, Maurice PARAT et Guy LAFOND.

Pouvoirs : Mme Sylvie LEBRAT à M. Christian BARBUT, Mme Christine BANASSAT à M. Alain GARNIER, M. Thierry ASTRUC à M. Jean-Marc CHARRADE, M. Denis BEAUME à M. Jean-Jacques LUDON, M. Raphaël LESCURE à M. Philippe MOLHERAT et Mme Elisabeth CROUZET à M. Denis BONNAFOUX.

Absents excusés : Mmes Jacqueline TORRENT, Jessica COUDERT, Valérie GAILLARD, Françoise TORRENT-PAILHES, Nathalie RAMBOURDIN, MM. MONTEIL Olivier, Alain CUSSAC, Jean-Paul FAGHEON, Gilles COUSTON, Stéphane DESSALLES, Cédric FLANDIN, Ludovic LEYDIER, Bernard MOYEN, Serge ROCHER, et Christian VIDAL.

Secrétaire de séance : Serge DESCHEEMACKER

Mme le Maire de Vissac-Auteyrac souhaite la bienvenue à l'ensemble des conseillers communautaires.

Avant d'ouvrir la séance M le Président donne les informations suivantes :

- Prochain conseil le 12 avril 2019 à 17 h 00
- Bilan et avenant contrat 43.11 avec les Maires et le CD 43 le 23 Mai 2019 - 14 h 00
- Réunion avec la Sous-préfecture sur la couverture en téléphonie mobile le 27 mars 2019 à 14 h 00
- Point sur les évolutions du dossier Copirel

2019-01-01-objet : Validation du PV de la séance du 17 décembre 2018

Rapporteur : M le Président

Le Conseil Communautaire des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Paulhaguet pour une séance ordinaire du Conseil sur convocation du Président de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier du 06 décembre 2018 envoyée au domicile des Conseillers Communautaires.

Sur 86 membres en exercice, 62 puis 63 (arrivée de M. Mickaël VACHER au point n°4)a) étaient présents et 11 pouvoirs ont été donnés par : Mme Valérie GAILLARD à M. Olivier MONTEIL, M. Denis FOURY à Mme Magalie MISSONNIER, M. Maurice LAC à M. Jean-Marie CHAPON, M. Christian POULET à Mme Karine CROS, M. Raphaël LESCURE à M. Philippe MOLHERAT, Mme Marie-Thérèse ROUBAUD à M. Joseph TORRENT, M. Denis BONNAFOUX à M. Christian DAUPHIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Chantal LEGENDRE, M. Jean-Paul FAGHEON à M. Didier HANSMETZGER, Mme Elisabeth CROUZET à Mme Chantal FARIGOULE et M. Christian BARBUT à M. Michel BRUN.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres du Conseil présents et représentés. Mme Marie-Christine DELABRE a assuré le rôle de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

- 1- Validation du PV de la séance du 27 novembre 2018 : adoptée à 71 pour, 1 contre (M. Raymond FRAISSE) et 1 abstention (M. Alain SOULE).
- 2- Régularisation de la durée d'amortissement du budget annexe des ordures ménagères : adoptée à 71 pour, 1 contre (M. Raymond FRAISSE) et 1 abstention (M. Jean PASCAL).
- 3- Vote des montants 2019 de la redevance des ordures ménagères pour les communes de Berbezit et Varennes Saint Honorat : adoptée à 64 pour, 3 contre (Mme Karine CROS et son pouvoir M. Christian POULET et M. Thierry GRIMALDI) et 6 abstentions (MM. Thierry ASTRUC, Yves ATTARD, Michel BRUN et son pouvoir Christian BARBUT, Raymond FRAISSE et Gilles RUAT).
- 4- a) Proposition 1 : Définition de l'intérêt communautaire de la compétence ALSH périscolaire hors ALSH périscolaire du mercredi : rejetée à 33 pour, 23 contre (MM. Thierry ASTRUC, Jean-Claude BAGES, Christian DAUPHIN et son pouvoir Denis BONNAFOUX, Jean-Pierre BRUNEL, Jean-Marc CHARRADE, Mmes Chantal LEGENDRE et son pouvoir Jessica COUDERT, Chantal FARIGOULE et son pouvoir Elisabeth CROUZET, Marie-Christine DELABRE, Serge DESCHEEMACKER, Olivier MONTEIL et son pouvoir Valérie GAILLARD, Claude GINHAC, Sylvie LEBRAT, Claude MASSEBEUF, Jean-Louis PORTAL, Nathalie RAMBOURDIN, Joseph TORRENT et son pouvoir Marie-Thérèse ROUBAUD, René SOULIER et Bernard VISSAC) et 18 abstentions (Mmes Odile MAMET, Corinne BOYER, Jeanine BRUGEYROUX, Séverine EYNARD, Paulette HABRIAL, Annie PLANTIN, Gisèle RASPAIL, MM. Gérard BEAUD, Jean-Louis CELLIER, Gaston CHACORNAC, Christophe COURTEIX, Jacky DELIVERT, André DORIER, Philippe MOLHERAT et son pouvoir Raphaël LESCURE, Gérard MERLE, Jean PASCAL et Alain SOULE).
- 4- b) Proposition 2 : Modalités de mise en œuvre de la compétence ALSH périscolaire hors ALSH périscolaire du mercredi sur le territoire au 1^{er} janvier 2019 : adoptée à 53 pour, 5 contre (Mme Annie CARLET, MM. Yves ATTARD, Alain GARNIER, Franck NOEL-BARON et Gilles RUAT) 10 abstentions (MM. Jean-Louis CELLIER, Jacky DELIVERT, Magalie MISSONNIER et son pouvoir Denis FOURY, Raymond FRAISSE, Sylvie LEBRAT, Bernard MONATTE, Emile ROUSSEL, Alain SOULE et Mickaël VACHER) et 6 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Didier HANSMETZGER et son pouvoir Jean-Paul FAGHEON, Joseph VISSAC, Mmes Agnès JEAN, Marie-Andrée PERREY et Annie PLANTIN)
- 5- Versement d'un fonds de concours à la commune de Prades pour sa plage : Adoptée à 33 pour, 24 contre (Mmes Odile MAMET, Corinne BOYER, Chantal LEGENDRE, Magalie MISSONNIER, Nathalie RAMBOURDIN, Karine CROS et son pouvoir Christian POULET, MM. Jean-Claude BAGES, Jean-Pierre BRUNEL, Jean-Marc CHARRADE, Serge DESCHEEMACKER, Didier HANSMETZGER et son pouvoir Jean-Paul FAGHEON, Denis GAILLARD, Alain GARNIER, Claude GINHAC, Thierry GRIMALDI, Philippe MOLHERAT et son pouvoir Raphaël LESCURE, Jean-Jacques LUDON, Claude MASSEBEUF, Jean PASCAL, Alain SOULE et René SOULIER), 12 abstentions (Mmes Séverine EYNARD, Sylvie LEBRAT, Gisèle RASPAIL, MM. Michel BRUN et son pouvoir Christian BARBUT, Jean-Louis CELLIER, Jacky DELIVERT, Denis BEAUME, Denis FOURY (pouvoir donné à Mme Magalie MISSONNIER), Raymond FRAISSE, Emile ROUSSEL et Mickaël VACHER) et 5 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-Marie CHAPON et son pouvoir Maurice LAC, Joseph TORRENT et son pouvoir Mme Marie-Thérèse ROUBAUD et Gérard ROUX)
- 6- Modification de délégués communautaires au SICTOM Issoire/Brioude : adoptée à 66 pour, 3 contre (MM. Raymond FRAISSE, Thierry GRIMALDI et Emile ROUSSEL), 4 abstentions (Mme Karine CROS, MM. Thierry ASTRUC, Michel BRUN et son pouvoir Christian BARBUT) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Gaston CHACORNAC)
- 7- Modification dans la composition des commissions thématiques : adoptée à 73 pour et 1 contre (M. Raymond FRAISSE)
- 8- Adoption d'une motion visant à préserver l'engagement volontaire des sapeurs-pompiers et à rejeter la reconnaissance des volontaires en tant que « travailleurs » au sens de la directive européenne sur le temps de travail : adoptée à 73 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Gérard BEAUD)
- 9- Renouvellement de la gérance 2019 de l'auberge de Chanteuges : adoptée à 64 pour, 3 contre (MM. Claude MASSEBEUF, Emile ROUSSEL et Charles TOURRETTE) et 7 abstentions (Mmes Agnès JEAN, Gisèle RASPAIL, MM. Denis GAILLARD, Bernard MONATTE, Franck NOEL-BARON, Jean PASCAL et Mickaël VACHER)
- 10- Autorisation préalable pour l'engagement d'une consultation relative à l'organisation, la gestion et l'animation de séjours itinérants sur le territoire communautaire durant les étés 2019, 2020 et 2021 pour les enfants et les adolescents et signature du marché : adoptée à 73 pour et 1 abstention (M. Thierry ASTRUC)
- 11- Adoption d'une convention de mise à disposition d'un agent de la Commune de Langeac pour l'encadrement d'un séjour et d'activités pour les jeunes en 2019 : adoptée à 73 pour et 1 abstention (M. Alain BESSON)
- 12- Convention avec le collège de Saugues pour la fourniture de repas au multi-accueil de Saugues : adoptée à 72 pour et 2 abstentions (Mme Jeanine BRUGEYROUX et M. Mickaël VACHER)
- 13- Convention de partenariat pédagogique avec les collèges publics et privés du territoire de la Communauté de Communes : adoptée à 72 pour et 2 abstentions (MM. Thierry ASTRUC et Yves ATTARD)
- 14- Versement d'une aide exceptionnelle à l'investissement pour l'association Panpa : adoptée à 72 pour et 2 abstentions (MM. Alain GARNIER et Gilles RUAT)

15- Versement d'une subvention à la Fédération Française de Randonnée pour le balisage des GR et GR de pays traversant le territoire des Rives du Haut-Allier : adoptée à 70 pour, 2 abstentions (MM. Bernard MONATTE et Jean PASCAL) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Marie-Andrée PERREY et M. Alain GARNIER)

16- Autorisation pour la vente de l'immeuble de l'ancien siège de la Communauté de Communes de Ribeyre, Chaliergue et Margeride : adoptée à 62 pour, 2 contre (M. Joseph TORRENT et son pouvoir Mme Marie-Thérèse ROUBAUD) et 10 abstentions (Mmes Karine CROS et son pouvoir Christian POULET, Agnès JEAN, MM. Didier HANSMETZGER et son pouvoir Jean-Paul FAGHEON, Alain GARNIER, Franck NOEL-BARON, Emile ROUSSEL, Gilles RUAT et Alain SOULE)

17- Dérogation au repos dominical : adoptée à 65 pour, 2 contre (MM. Alain GARNIER et Claude MASSEBEUF), 4 abstentions (MM. Yves ATTARD, Thierry GRIMALDI, Jean PASCAL et Gilles RUAT) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gaston CHACORNAC, Magalie MISSONNIER et son pouvoir Denis FOURY).

La délibération est adoptée à 66 pour, 1 contre (M. Joseph TORRENT), 3 abstentions (Mme Marie-Thérèse ROUBAUD, MM. Jean-Pierre BRUNEL et Maurice PARAT) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Christian POULET).

2019-01-02 -Objet: Présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2019

Rapporteur : M le Président

Le Président rappelle aux membres du Conseil que le débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B) est un exercice obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants et les groupements comprenant une commune de plus de 3 500 habitants. Ce débat doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote des budgets.

Le D.O.B. permet à l'assemblée :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Prévisionnel
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Communauté de Communes
- De s'exprimer sur la stratégie financière de la Communauté de Communes

Il dresse la situation du contexte économique financier et fiscal et des perspectives macro-économiques pour 2019.

Il analyse le dernier exercice, les dépenses et recettes d'investissement et le fonctionnement de la Communauté de Communes. Il donne aussi des orientations sur les perspectives budgétaires et financières.

Le Président de la Communauté de Communes souligne que le D.O.B. n'est pas soumis au vote de l'assemblée délibérante mais qu'il préfigure les budgets 2019.

Après la présentation du DOB assurée par le DGS de la CCRHA, les débats s'engagent sur les points suivants.

M Franck NOEL-BARON fait remarquer qu'il y a beaucoup de crédits d'études prévus sur 2019 notamment sur le centre aquatique avec la somme de 400 000 €. Il souhaite également des précisions sur la flotte de véhicules et l'usage des vélos électriques.

M le Président répond que les crédits d'études prévus concernent des projets qu'il convient de solder (mycologie, méthanisation, assainissement, ZAI Rn 102) et de nouveaux projets (ferme solaire, MSAP, aires de repos, pôle enfance/jeunesse, centre aquatique ...). En ce qui concerne les véhicules, ils sont utilisés par les agents et la gouvernance et les vélos sont répartis entre le siège et les antennes pour les agents.

M Richard SIMON précise que les crédits d'études sur le centre aquatique correspondent à des honoraires de maîtrise d'œuvre. L'achat d'un véhicule supplémentaire répond à un besoin sur l'antenne de Paulhaguet suite au regroupement sur ce site des agents administratifs de l'insertion (2 agents). Un véhicule électrique est réservé à la gouvernance.

Pas d'expression de vote.

2019-01-03 - Objet : Constitution et reprise de provisions pour risques au budget général

Arrivée de M. Ludovic LEYDIER à 15h avec le pouvoir de M. Gilles COUSTON ; départ de M. Maurice PARAT à 16h15.

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL - Vice-Président

Dans le respect du principe de prudence qui oblige à constituer une provision pour risques conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14, le Vice-Président propose de constituer une provision pour litiges et contentieux à hauteur d'un montant de 50 000 € estimé par la collectivité.

La constitution de cette provision permettra de financer la charge induite par le risque, au moyen d'une reprise. A contrario, la reprise de provision constituerait une recette si le risque venait à disparaître ou si la charge induite ne se réalisait pas.

Le Vice-Président ajoute que certaines provisions constituées auparavant de 2010 à 2016 par l'ancien EPCI du Langeadois pour couvrir le risque de défaillance d'entreprises dans le cadre des opérations portées par le SECCOM n'ont plus lieu d'être depuis la fusion. Par conséquent, il est proposé la reprise de ces provisions pour un montant total de 57 959.07 €.

La délibération est adoptée à 70 pour et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-Pierre BRUNEL et Hervé VINCENT).

2019-01-04 - Objet : Assujettissement à la TVA des loyers des entreprises hébergées dans la pépinière ETE

Départ de M. Michel BRUN à 16h30 (pouvoir donné à M. Jean-Louis CELLIER).

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL - Vice-Président

Le Vice-Président rappelle que la communauté de communes des Rives du Haut-Allier est propriétaire de l'Espace Tremplin Entreprises (ETE) situé ZA de Chambaret à Chanteuges.

Ces locaux sont mis à disposition de différentes entreprises, à travers la signature de conventions d'hébergement. Le Président explique que les loyers des entreprises hébergées doivent être soumis à TVA.

La délibération est adoptée à 71 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Louis BARTHELEMY).

2019-01-05 - Objet : Validation du plan de financement des travaux voiries communautaires

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL - Vice-Président

La Communauté de communes compte 21 Zones Artisanales autour de Langeac, Mazeyrat d'Allier, Paulhaguet, Saugues, Lavoûte Chilhac, ...

Des travaux de mise à niveau des équipements des zones d'activités ont été évalués par le Cabinet Futuris.

La liste des zones est la suivante :

- Langeac La Bourzède
- Saugues Le Gray
- Saugues Le Moulin Neuf
- Langeac Chambaret Sud
- Langeac Chambaret Nord
- Lavoûte Chilhac
- Mazeyrat d'Allier
- Siaugues
- Salzuit
- Villeneuve d'Allier
- La Chaumasse Paulhaguet

Le coût total de la réfection des voiries est estimé à 798 825 € HT.

Aussi il est prévu de faire un programme de travaux sur plusieurs tranches.

Pour 2019, il est proposé de réaliser les investissements suivants :

- Saugues Le Gray 2^{ème} tranche
- Saugues Le moulin neuf 2^{ème} tranche
- Zone de Salzuit
- Paulhaguet La Chaumasse

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	Montant en Euros
Saugues Le Gray 2 ^{ème} tranche	122 523 €
Saugues Le moulin Neuf 2 ^{ème} tranche	18 384 €
Zone de Salzuit	47 907 €
Zone de La Chaumasse	92 000 €
TOTAL 1 TRAVAUX	280 814 €
Maîtrise d'œuvre	27 165 €
TOTAL 2 Maîtrise d'œuvre	27 165 €
TOTAL 1+2 HT	307 979 €

TOTAL 1+2 TTC	389 574.80 €
RECETTES	
DETR (50%)	153 989.50 €
Autofinancement (50%)	153 989.50 €
TOTAL HT	307 979 €

La délibération est adoptée à 72 pour.

2019-01-06 - Objet : Validation du plan de financement des travaux de réhabilitation de la Halle des sports de Paulhaguet

Départ de M. Franck NOEL-BARON à 16h35 (pouvoir donné à Mme Agnès JEAN); départ de M. Joseph TORRENT (pouvoir donné à Mme Chantal FARIGOULE); départ de Mme Marie-Thérèse ROUBAUD (pouvoir donné à M. Christian DAUPHIN) et départ de M. Jean-Pierre BRUNEL (pas de pouvoir donné).

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL - Vice-Président

La Halle des Sports de Paulhaguet est un équipement sportif vieillissant et demande à être réhabilitée. Elle est très utilisée par les associations du bassin de Paulhaguet.

La rénovation et mise aux normes consiste en :

- La réfection du bardage bois
- La réfection d'une partie de la platerie-peinture
- La réfection d'une partie carrelage-faïence
- La réfection du sol sportif
- La mise aux normes de l'électricité
- Le changement du chauffage (chaudière et radian)

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	Montant en Euros
Travaux	363 800.71 €
Maîtrise d'œuvre et suivi	27 285.05 €
TOTAL HT	391 085.76 €
RECETTES	
Région 50%	195 542.88 €
DETR 5 (2015-acquise)	85 650 €
Autofinancement	110 456.12 €
TOTAL HT	391 085.76 €

M Philippe MOLHERAT demande comment va être traité le sol en sachant que cet équipement est aussi utilisé comme salle polyvalente (bal, marché de Noël ...)?

M Serge DESCHEEMACKER précise qu'il sera tenu compte de cette contrainte dans le projet de réhabilitation.

M Christophe COURTEIX tient à préciser qu'il y a d'autres halls des sports sur le territoire de la CCRHA (Saugues et Langeac) et qu'il s'agit aussi d'harmoniser les usages.

La délibération est adoptée à 53 pour, 2 contre (MM. Raymond FRAISSE et Mikaël VACHER), 12 abstentions (MM. Yves ATTARD, André DORIER, Jean-François BLANC, Gilles RUAT, Joseph TORRENT, Hervé VINCENT, Mmes Annie CARLET, Karine CROS, Chantal FARIGOULE, Magalie MISSONNIER et M. Ludovic LEYDIER et son pouvoir M. Gilles COUSTON) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Christian POULET, Bernard MONATTE, Mme Michèle Malfant et Raphaël LESCURE (pouvoir donné à M. Philippe MOLHERAT).

2019-01-07 - Objet : Validation du plan de financement de la signalétique RN 102 et A75

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL - Vice-Président

L'ouest de la Haute-Loire fait face à un déficit important de signalétique touristique, notamment sur les axes routiers majeurs qui le bordent ou le traversent (A75, RN102 et RN88).

Afin de renforcer l'attractivité du territoire la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier, en partenariat avec le SMAT du Haut-Allier et les communautés de communes limitrophes souhaitent implanter plusieurs panneaux mettant en avant ses richesses.

Ces panneaux devront être complétés par la reprise du jalonnement présent sur les routes départementales, afin d'une part de le compléter compte tenu de son insuffisance et d'autre part de le mettre en cohérence avec les nouveaux panneaux qui seront installés sur les grands axes.

2 types de panneaux conformes à la réglementation en vigueur sont prévus :

- sur l'autoroute et les routes nationales en 2 x 2 voies : panneaux de type H13 d'une surface d'environ 20m²
 - sur les routes nationales à double sens de circulation : panneaux de type H33 d'une surface d'environ 5 m²
- Si les lieux et thématiques d'implantation sont validés, le plan de signalétique prévoit la pose de 27 panneaux répartis de la façon suivante :
- les panneaux n°1 et 2 programmés sur l'A75 à proximité des sorties n°19 et n°22 sont pris en charge par le SMAT du Haut-Allier
 - les panneaux n°18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 27 programmés sur la RN88 sud seront pris en charge par la Communauté de Communes de Cayres Pradelles
 - les panneaux n°3 et 4 programmés sur l'A75 à proximité des sorties n°33 et 34 sont pris en charge par la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier
 - le panneau n°5 programmé sur la RN88 nord, en amont du Puy-en-Velay est pris en charge par la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier
 - les panneaux n°6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 programmés sur la RN102 sont pris en charge par la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	Montant en Euros
Panneaux (CCRHA) Tranche 1	57 612.50 €
Panneaux (CCRHA) Tranche 2	7 607.55 €
TOTAL HT	65 220.05 €
TOTAL TTC	78 234.06 €
RECETTES	
DETR (50%)	32 610.03 €
Leader (30%)	19 566.02 €
Autofinancement	13 044 €
TOTAL HT	65 220.05 €

La délibération est adoptée à 68 pour, 1 abstention (M. Yves ATTARD), et 2 qui n'ont pas pris part au vote (M. Bernard MONATTE et Mme Michèle Malfant).

2019-01-08 - Objet : Validation du plan de financement de la MSAP (Maison Service au Public) à Langeac

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL – Vice-Président

Le Vice-Président explique que l'objectif principal est de doter le territoire de services de proximité à destination de sa population et ce en adéquation avec ses besoins et ses demandes.

Les enjeux sont les suivants :

- Maintenir la cohésion sociale sur le territoire : accompagnement des personnes, développement de nouveaux services,...
- Maillage territorial : en tenant compte de la problématique d'isolement territorial, de la couverture spatiale des équipements, de la disparition de certains services, du redécoupage administratif,...

Il est envisagé à terme d'installer 4 Maisons de Services au Public : Langeac, Saugues (déjà existante), Paulhaguet (déjà existante), et Lavoûte Chilhac puis de les mettre en réseau pour mailler ce nouveau territoire.

Il s'agit :

- 1- D'évaluer les besoins sur le territoire, d'identifier les partenariats possibles et de calibrer l'offre de services.
- 2- De lancer une maîtrise d'œuvre pour la construction ou la réhabilitation du bâtiment
- 3- De réaliser les travaux

L'objet de la délibération porte sur la mise en œuvre de la MSAP de Langeac correspondant à la réhabilitation du Moulin (sis avenue Danton à Langeac), bâtiment mis à disposition par bail emphytéotique (25 ans) de la commune à la Communauté de communes.

Il s'agira de réhabiliter le bâtiment sur 4 niveaux afin d'y installer :

- Locaux destinés à la MSAP (aide au numérique, bureaux d'accueil des partenaires,...)
- Locaux destinés au siège de la Communauté de communes
- Locaux destinés aux associations et plus particulièrement la Musique (Avant-Garde et Harmonie)
- Locaux destinés à la Trésorerie (coût non repris dans le plan de financement ci-dessous)

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	Montant en Euros
Travaux de réhabilitation	735 000 € HT
Maîtrise d'œuvre	65 000 € HT
TOTAL HT	800 000 € HT
TOTAL TTC	960 000 € TTC
RECETTES	
Etat DSIL (30%)	240 000 €
Région (50%)	400 000 €
Autofinancement (20%)	160 000 €
TOTAL HT	800 000 €

M Gilles RUAT souhaite des précisions sur ce projet :

- Surfaces dédiées à la MSAP ?
- Quels partenaires ?
- Coûts de fonctionnement ?
- Possibilité de tenir des permanences de la MSAP sur d'autres communes de la CCRHA ?

M Richard SIMON rappelle les surfaces par niveau et les affectations prévisionnelles : niveau 1 : DDFIP et MSAP, niveau 2 : CCRHA, niveau 3 : mélodica, avant-garde et salle du conseil. Chaque niveau fait 350 m², sauf le niveau 4 qui fait 300m².

Le Président rajoute que pour la perception la décision appartient à la DDFIP et que c'est à leur demande qu'il figure dans le projet de MSAP. En ce qui concerne des permanences dans d'autres communes aucune hypothèse n'est exclue aujourd'hui.

Mme Sophie BOUCHET souligne que la labellisation par l'Etat des MSAP génère une aide annuelle au fonctionnement de 15 000 €.

La délibération est adoptée à 68 pour, 2 abstentions (MM. BRUN Michel (pouvoir donné à M. Jean-Louis CELLIER) et Hervé VINCENT, et 1 qui n'a pas pris part au vote (Mme Michèle Malfant).

2019-01-09 - Objet : Validation du plan de financement de la MSAP (Maison Services au Public) à Saugues

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL - Vice-Président

L'objet de la demande porte sur la mise en œuvre de la MSAP de Saugues correspondant à la réhabilitation de l'ancien Hôtel de France - Rue des Fossés à Saugues.

Il s'agira de réhabiliter le bâtiment sur 2 niveaux afin d'y installer :

- Locaux destinés à la MSAP
- Locaux destinés à l'antenne de la Communauté de communes
- Locaux destinés aux associations et plus particulièrement la Musique ainsi qu'au Relai Petite Enfance.
- Locaux destinés à l'office de Tourisme

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	Montant en Euros
Travaux de réhabilitation	551 100 € HT
Maîtrise d'œuvre	48 900 € HT
TOTAL HT	600 000 € HT
TOTAL TTC	720 000 € TTC
RECETTES	
Etat DSIL (30%)	180 000 €
Région (50%)	300 000 €
Autofinancement (20%)	120 000 €
TOTAL HT	600 000 €

M Claude MASSEBOEUF souhaite connaître les surfaces du projet.

M Richard SIMON précise que le projet sera développé sur 2 niveaux soit 320 m2. 2 niveaux supérieurs seront conservés mais pas aménagés.

M Ludovic LEYDIER rappelle qu'il existe déjà une MSAP avec La Poste à Saugues et qu'elle va être fragilisée. Le déménagement de l'office de tourisme de la rue principale dans la nouvelle MSAP n'est pas une bonne idée non plus compte tenu de la fermeture de plusieurs commerces dans cette rue.

Mme Agnès JEAN soumet l'idée d'un service itinérant dans les communes.

Le Président répond que toutes les idées sont intéressantes à étudier et que le service Colibri existe aussi pour rapprocher les usagers des services. Il souligne également que les projets de MSAP répondent aux logiques de regroupement des services publics développés par l'Etat.

La délibération est adoptée à 58 pour, 1 contre (M. Michel BRUN (pouvoir donné à Jean Louis CELLIER) 8 abstentions (MM. Jean-Louis CELLIER, Gilles RUAT, Joseph TORRENT, Ludovic LEYDIER, Hervé VINCENT, Mme Chantal FARIGOULE, Mme Agnès JEAN et son pouvoir Franck NOEL-BARON), et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Christian POULET, Joseph VISSAC, M. Gilles COUSTON (pouvoir donné M. Ludovic LEYDIER) et Mme Michèle Malfant).

2019-01-10 - Objet : Validation du plan de financement du centre aqua-ludique

Départ de M. Maurice LAC à 17h38 (pouvoir donné à M. Guy LAFOND).

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL - Vice-Président

Le Vice-Président explique à l'assemblée que la piscine actuelle à Langeac est une piscine Tournesol construite fin des années 1970. C'est aujourd'hui une structure vieillissante qui demande à être réhabilitée pour des questions d'hygiène et de sécurité notamment. Elle nécessite également des aménagements et équipements nouveaux afin de correspondre aux nouveaux besoins des populations.

L'opération de réhabilitation de la piscine Tournesol de Langeac comprend diverses interventions :

- Il est prévu que l'actuelle coupole comprenant un accueil, des vestiaires, des locaux de services, un bassin de 25m x 10m et des plages soit complètement réhabilitée. Cette coupole deviendra une halle aquatique composée de 3 unités d'eau (bassin de 25m x 10m / un bassin ludique de 140m² / une pataugeoire de 50 m²)
- Un nouveau bâtiment sera réalisé. Il sera attenant à l'actuelle coupole et comprendra les locaux techniques, les annexes baigneurs, l'accueil, les vestiaires et deux zones de bien-être en option.
- L'espace extérieur baigneur se limite aujourd'hui à une plage béton. Dans le cadre de ce projet, il est demandé aux concepteurs de créer une plage en herbe supplémentaire sur une superficie de près de 2 000 m².
- Compte tenu de la nouvelle physionomie de l'équipement et de l'augmentation du nombre de places de stationnement (création de 40 places inclus dans la présente consultation), l'aménagement des extérieurs (parvis, cours de services, cheminement piéton...) devra être entièrement repensé.

Le programme comporte également les options suivantes :

Option 1 : Création d'un SPA (21 m²)

Option 2 : Création d'un espace de soins - 2 cabines (50m²)

Option 3 : Implantation d'un splashpad extérieur (100m²)

Option 4 : Implantation d'un toboggan (usage annuel)

Option 5 : Implantation d'un pentagliss (usage estival)

Option 6 : Implantation d'une aire de pique-nique

Le plan de financement prévisionnel comprenant l'ensemble des options est le suivant :

DEPENSES	Montant en Euros
Travaux	4 038 331.50 €
Options	687 398.00 €
Maitrise d'œuvre et suivi	654 209.70 €
Frais de maîtrise d'ouvrage	232 204.06 €
TOTAL HT	5 612 143.26 €
RECETTES	
Etat (8.8%)	491 821.49 €
Région (50%)	2 806 071.63 €
Département (43.11)(12.4%)	700 000.00 €
CNDS (8.8%)	491 821.49 €
Autofinancement (20%)	1 121 870.26 €
TOTAL HT	5 612 143.26 €

Après la présentation du projet le débat s'engage :

M Christian POULET demande quels sont les financements déjà acquis ?

M Alain GARNIER demande comment le déficit estimé à 350 000 €/an va être financé ? Il note que le projet prévoit en option la réalisation de 6 équipements mais pas de cinquième ligne d'eau pour le bassin principal. Il juge aussi que cet investissement de l'ordre de 5.6 M€ est disproportionné quand dans le même temps plus de 80 personnes viennent d'être licenciées par Copirel.

Le Président répond qu'à ce jour seule la subvention départementale (700 000 €) est acquise. Il rappelle que le débat tenu en comité des Maires a retenu le projet de requalification de la piscine Tournesol en centre-aqualudique et que le financement du déficit est prévu selon l'hypothèse suivante : FPIC/hausse de fiscalité/participation sur fonds propres de la CCRHA (150 000 €). En ce qui concerne les licenciements sur Copirel, le Président rappelle que l'aide économique de la CCRHA a contribué à créer plus de 70 emplois et qu'il convient aux élus de ne pas baisser les bras ni d'arrêter les projets car notre territoire doit continuer à investir pour nos administrés.

Mme Agnès JEAN trouve que le projet porté avant la fusion était financièrement supportable mais pas ce nouveau projet à ce niveau d'investissement.

Le Président rappelle que ce n'est plus le même projet et qu'il s'agit désormais d'un centre-aqualudique d'intérêt communautaire.

M Gilles RUAT souligne que l'avis du comité des Maires n'est pas l'avis du Conseil.

M Serge DESCHEEMACKER indique que la commission travaille sur le projet avec des estimations sur la base d'un projet de réhabilitation. Ce dossier devra être travaillé par l'équipe de maîtrise d'œuvre qui vient d'être choisie et que les solutions techniques retenues (traitement d'eau, d'air, bassin ...) permettront d'affiner les coûts de fonctionnement.

M Didier HANSMETZGER demande si le projet sera en concurrence avec le plan d'eau prévu sur Langeac ?

Le Président répond que le projet de plan d'eau est limité en offre et en emplacement et qu'il sera complémentaire du centre-aqualudique.

M Denis BONNAFOUX considère que la piscine de Langeac est en bout de course et qu'il faut désormais avancer sur le nouveau projet.

M Christian POULET rajoute que le projet de centre aqualudique de Brioude a mis la communauté du Brivadois dans de graves difficultés financières. Il estime que le projet prévu est trop lourd par rapport à nos moyens financiers et que la CAF ne sera pas suffisante pour assurer le déficit annuel.

La délibération est adoptée à 43 pour, 16 contre (Alain GARNIER et son pouvoir Mme Christine BANASSAT Mmes Karine CROS, Agnès JEAN, Magalie MISSONNIER, MM. BRUN Michel (pouvoir donné à M. Jean-Louis CELLIER), Raymond FRAISSE, René HAELVOET, Didier HANSMETZGER, Ludovic LEYDIER, Philippe MONPLOT, Christian POULET, Gérard ROUX, Alain SOULE, Mikaël VACHER et Hervé VINCENT), 11 abstentions (MM. Yves ATTARD, Christian BARBUT et son pouvoir Mme Sylvie LEBRAT, Jean-Louis CELLIER, M. Gilles COUSTON (pouvoir donné M. Ludovic LEYDIER), André DORIER, Jean-François BLANC, Jean PASCAL, Louis BARTHELEMY, Emile ROUSSEL, Gilles RUAT) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. René SOULIER).

2019-01-11 - Objet : Demande de subvention LEADER pour l'étude d'opportunité concernant le service des ordures ménagères

Départ de MM. Mickaël VACHER et Christian POULET (pas de pouvoir donné).

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND – Vice-Président

Le Vice-Président explique à l'assemblée qu'une étude pour évaluer la compétence Ordures Ménagères s'inscrit dans une volonté de maîtriser et de réduire les coûts du service public de collecte, de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire tout en assurant un service efficient à l'usager en corrélation avec un prix raisonnable pour l'administré.

L'étude vise aussi à guider la CCRHA dans son choix de financement du service dans la perspective d'une harmonisation à échéance 2022.

L'étude a pour objectif d'optimiser les services des déchets :

- au niveau organisationnel (mode de fonctionnement : régie, DSP, contrat de prestations...)
- au niveau technique (mode de collecte, transport et traitement)

- au niveau financier (coût des services de collecte, de transport et de traitement /REOM/TEOM/TEOMI/REOMI/RS)
- au niveau juridique et réglementaire (contrat, réglementation, convention, législation...)
- au niveau opportunité (évolution du tri, des modes de collecte, traitement local des déchets...) en vue d'harmoniser les modes de fonctionnement et les modes de recouvrement.

Le Vice-Président propose de déposer une demande de subvention Leader pour le financement de cette étude.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	
Type	Montant
Étude d'opportunité	32 075 €
TOTAL HT	32 075 €
RECETTES	
Type	Montant
Leader (80%)	25 660 €
Autofinancement	6 415 €
TOTAL HT	32 075 €

La délibération est adoptée à 67 pour et 2 abstentions (M. Ludovic LEYDIER et son pouvoir M. Gilles COUSTON)

2019-01-12 – Objet : Autorisation de signature d'une convention d'adhésion au service retraites du CDG43

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND – Vice-Président

En adhérant à ce service, pour les dossiers relatifs à la CNRACL, la collectivité délègue son rôle d'employeur au centre de gestion. En contrepartie de ce service, le Centre de gestion demande une participation financière dont les tarifs sont ainsi définis :

Objet :	Tarif unitaire
Immatriculation de l'employeur	10 €
Affiliation	10 €
Demande de régularisation de services	70 €
Validation de services de non titulaire	70 €
Rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC	70 €
Dossier de liquidation de pension (invalidité, réversion)	50 €
Dossier de liquidation de pension (normale, carrières longues) et entretien retraite agent	50 €
Entretien retraite et simulation de pension	50 €
Dossier de pré-liquidation avec engagement	50 €
Dossier de pré-liquidation (Cohorte) et/ou qualification des comptes individuels retraites	40 €
Correction des Comptes Individuels Retraites	40 €
Correction des anomalies des déclarations individuelles : Par tranche de 3 anomalies	40 €

Considérant que les collectivités et établissements territoriales ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL, le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements qui le souhaitent d'effectuer en leur lieu et place la mission retraite qui leur incombe en tant qu'employeur.

La délibération est adoptée à 68 pour et 1 abstention (M. Alain SOULE).

2019-01-13 Objet : Détermination d'un ratio d'avancement de grade

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND – Vice-Président

La loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale (article 35) a complété l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 et a supprimé les quotas existants dans les statuts particuliers des cadres d'emplois pour les remplacer par un ratio « promu-promouvable » fixé par l'assemblée délibérante.

Ce ratio fixe simplement le nombre maximum d'agents promovables qui peuvent être promus à un grade supérieur. Il n'enlève rien à la capacité donnée au Président de proposer ou de ne pas proposer un agent à l'avancement de grade. Afin de maintenir une hiérarchie dans l'effectif du personnel, il est proposé de fixer ce ratio à 100%.

La capacité laissée au Président de proposer ou de ne pas proposer un agent à l'avancement de grade devra toutefois s'appuyer sur les points suivants :

- la valeur professionnelle et la manière de servir mesurée par l'évaluation annuelle,
- la capacité de l'agent d'exercer ses missions correspondant au nouveau grade
- la responsabilité professionnelle portant sur l'agent.

En tout état de cause, comme cela est le cas déjà actuellement, la proposition du Président fera l'objet d'un avis de la commission administrative paritaire au cas par cas.

La délibération est adoptée à 66 pour et 2 abstentions (MM. Jean PASCAL et Gilles RUAT) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Mme Marie Andrée PERREY).

2019-01-14 Objet : Création d'un agent d'entretien des bâtiments communautaires

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND – Vice-Président

Le Vice-Président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Le Vice-Président indique qu'un emploi d'agent d'entretien des bâtiments communautaires doit être créé au sein du service technique de la Communauté de communes.

Cet emploi correspond au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, catégorie C de la filière technique. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 26 heures.

Le Vice-Président ajoute que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent non titulaire de droit public en application de l'article 3-3, alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée qui autorise le recrutement d'un agent non titulaire de droit public pour occuper un emploi permanent dès lors qu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

La durée de l'engagement est fixée à un an.

Le Vice-Président propose au conseil communautaire de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

La délibération est adoptée à 66 pour, 1 contre (M. Bernard MONATTE), 1 abstention (Mme Magalie MISSONNIER) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Gilles RUAT).

2019-01-15 Objet : Reprise en régie directe des services petite-enfance de Paulhaguet

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND – Vice-Président

Le Vice-Président explique aux Conseillers Communautaires que le marché de services pour la gestion des services Petite Enfance passé par la Communauté de Communes avec la fédération Léo Lagrange Centre-Est est signé pour une durée initiale de 8 mois du 1^{er} janvier au 31 août 2019.

Il rappelle également à l'assemblée que deux années de fonctionnement ainsi que la mise en œuvre d'un diagnostic enfance-jeunesse ont permis à la CCRHA d'identifier ses objectifs en matière d'enfance-jeunesse et de préconiser les actions à développer pour les atteindre.

L'harmonisation des fonctionnements des services Petite Enfance, à savoir un Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) et un Relais Petite Enfance (RPE), apparaît comme une priorité. En effet, l'ensemble des structures RPE et EAJE communautaires sont actuellement en régie à l'exception des services situés à Paulhaguet.

Afin de favoriser la continuité de service et la maîtrise des coûts, d'adapter les fonctionnements aux besoins de la population tout en favorisant l'esprit communautaire, il est nécessaire de programmer la reprise en régie des services Petite-Enfance de Paulhaguet.

Compte-tenu de ces éléments et dans ce contexte, il est proposé aux élus d'étudier la reprise de l'activité « Services Petite-Enfance » exercée par la fédération Léo Lagrange Centre-Est par la CCRHA, et ce, dans le cadre d'un service public administratif à compter du 1^{er} septembre 2019 qui correspond à la fin de la durée initiale du marché en cours.

Cette reprise d'activité est régie par les dispositions de l'article L 1224-3 du Code du Travail qui stipule notamment :
- « Lorsque l'activité d'une entité économique employant des salariés de droit privé est, par transfert de cette entité, reprise par une personne publique dans le cadre d'un service public administratif, il appartient à cette personne publique de proposer à ces salariés un contrat de droit public, à durée déterminée ou indéterminée selon la nature du contrat dont ils sont titulaires. »

Un nouveau Contrat à Durée Indéterminé placé sous un régime de droit public sera proposé aux personnels concernés qui disposent actuellement d'un Contrat à Durée Indéterminé de droit privé.

Les contrats reprendront les clauses substantielles du contrat dont les salariés étaient titulaires, en particulier celles qui concernent la rémunération. Les conditions d'emplois et les temps de travail seront maintenus et le protocole d'accord sur le temps de travail de la CCRHA adopté par délibération n° 2018-07-02 du conseil communautaire du 10 juillet 2018 s'appliquera.

- « En cas de refus des salariés d'accepter le contrat proposé, leur contrat prend fin de plein droit. La personne publique applique les dispositions relatives aux agents licenciés prévues par le droit du travail et par leur contrat. »
Il convient de laisser aux salariés un délai raisonnable (1 à 2 mois) de réflexion pour donner une réponse éclairée. Lorsque la collectivité adressera à chaque salarié la proposition de recrutement et les informations relatives au changement de statut, elle précisera que l'agent devra donner sa réponse dans le délai fixé par la collectivité.

En cas de non réponse, une mise en demeure devra être adressée au salarié avec un délai de réponse raisonnable. En cas de non réponse, il sera considéré comme ayant refusé l'offre.

Le refus du contrat de droit public par le salarié entraîne la fin de plein droit du contrat en cours (article L1224-3 du Code du Travail). Une procédure de licenciement est à mettre en œuvre par l'employeur public selon les modalités de la convention collective du salarié ou alors en application du Code du Travail.

Cette procédure impose la consultation du Comité Technique de la CCRHA sur le projet de reprise de l'activité privée et des emplois permanents à créer qu'ont vocation à occuper les anciens salariés de droit privé.

La fédération Léo Lagrange Centre-Est emploie les salariés suivants pour la gestion des services Petite-Enfance de Paulhaguet :

- 1 directrice de l'EAJE de Paulhaguet sur un temps de travail de 30 heures hebdomadaires soit 0,86 Equivalent Temps Plein (ETP)
- 1 animatrice du RPE de Paulhaguet sur un temps de travail de 24 heures 30 minutes hebdomadaires soit 0,70 ETP
- 1 agent social de l'EAJE de Paulhaguet sur un temps de travail de 35 heures hebdomadaires soit 1,00 ETP
- 1 agent social de l'EAJE de Paulhaguet sur un temps de travail de 26 heures hebdomadaires soit 0,74 ETP

Le lieu de travail et de prise de poste se fera à Paulhaguet.

La collectivité prévoit d'organiser au minimum 2 rencontres avec les personnels transférés entre mars et juillet 2019 afin de les informer de manière collective puis individuelle sur les conséquences du transfert sur le changement de statut juridique ainsi que sur leurs droits et obligations. La situation de chacun sera étudiée en détail.

La délibération est adoptée à 65 pour, 1 contre (M. Charles TOURRETTE) et 3 abstentions (MM. Alain SOULE, Bernard MONATTE et Claude GINHAC).

2019-01-16 Objet : Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture à temps non complet

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND – Vice-Président

Le Vice-Président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Le Vice-Président indique que dans le cadre de la réorganisation des services enfance-jeunesse de la communauté de communes, et notamment la prise en régie des services petite-enfance de Paulhaguet, il convient de créer un emploi d'auxiliaire de puériculture au multi-accueil de Langeac, en remplacement de l'auxiliaire actuelle amenée à évoluer dans ses missions.

Cet emploi correspond au grade d'auxiliaire de puériculture, filière médico-sociale et la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 24.50 heures.

Le Vice-Président explique qu'en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, l'emploi peut être occupé par un agent non titulaire de droit public en application de l'article 3-3, alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

précitée qui autorise le recrutement d'un agent non titulaire de droit public lorsqu'il n'existe pas de cadres d'emplois susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Il propose de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

La délibération est adoptée à 67 pour et 2 abstentions (M. Alain SOULE et Mme Gisèle RASPAIL).

2019-01-17 Objet : Signature d'une convention avec le CRPF pour l'animation forêt 2019

Départ de Mme Karine CROS à 17h52 (pouvoir donné à M. Jean-François BLANC).

Rapporteur : Mme Jeanine BRUGEYROUX – Vice-Présidente

La Vice-Président rappelle à l'Assemblée qu'une convention a été signée en 2018 avec le Centre National de la Propriété Foncière Auvergne-Rhône-Alpes (CNPF) pour travailler sur le thème de la sylviculture à l'échelle du territoire communautaire.

Rappel des objectifs « Animation Forêt 2018 » :

- Faire connaître le service,
- Développer et concentrer le travail d'animation par petits massifs,
- Aider et consulter les propriétaires privés,
- Promouvoir la gestion durable de la forêt,
- Aider les communes et propriétaires à monter des dossiers de demande d'aide à la voirie forestière.

Bilan de l'Animation Forêt 2018 :

- 80 propriétaires rencontrés à l'occasion des réunions d'informations organisées,
- 23 permanences depuis juin 2018,
- 3 réunions animées en forêt (Venteuges et Pinols) qui ont réuni 30 propriétaires,
- 22 entretiens individuels avec des propriétaires,
- Un travail commun avec l'ONF a été effectué pour des avant-projets de voirie communale.

Suite au bilan de cette première année de travail à l'échelle de la Communauté de communes, la Commission Economie a proposé de faire évoluer la mission d'animation en complétant les attentes :

- en prévoyant une collaboration du CNPF au projet de mycosylviculture porté par la Communauté de communes ;
- en organisant des réunions de proximité avec les communes « volontaires » pour les projets de voirie ;
- en faisant une enquête de satisfaction auprès de toutes les personnes rencontrées dans le cadre du dispositif.

La présente convention vise à définir les missions du CNPF, les modalités de leur mise en œuvre et de leur exécution, ainsi que les moyens mis à disposition pour leur réalisation.

Cette convention est établie pour une durée de 10 mois à compter du 01/03/2019.

La participation de la Collectivité s'élève à 21 666 € sur un budget global de 52 000 € pour la totalité de l'animation en moyens et personnel.

A la demande de M Gilles RUAT, Mme BRUGEYROUX précise que l'interlocuteur sur ce dossier est Evelyne PAYS dans l'attente du recrutement de l'animateur par le CNPF.

La délibération est adoptée à 65 pour, 1 contre (M. Jean PASCAL) et 3 abstentions (MM. Denis GAILLARD, Bernard MONATTE et Alain SOULE).

2019-01-18 Objet : Partenariat financier avec la chambre d'agriculture de la Haute-Loire pour la formation « J'agis demain. »

Rapporteur : Mme Jeanine BRUGEYROUX – Vice-Présidente

La Chambre d'Agriculture met en place une formation gratuite à disposition des jeunes agriculteurs qui s'installent dans l'année (entre 18 et 40 ans) avec pour objectif de mieux s'insérer et d'impliquer les repreneurs dans la vie de leur territoire (80 installations sur le Département en 2018).

La formation se déroule sur 3 semaines dont 4 jours au GRETA pour travailler sur la communication et les réseaux sociaux et elle comprend une rencontre des parlementaires à Paris la 3^e semaine.

En 2018, 2 jeunes agriculteurs du territoire de la CCRHA ont été accompagnés sur les communes de Collat et de Josat.

La présente convention vise à définir les modalités administratives et financières du partenariat pour les années 2018 et 2019.

La participation de la Collectivité s'élève à 300 €/jeune de notre territoire accompagné, avec un paiement en année N+1, sur la base des présences effectives.

La délibération est adoptée à 65 pour, 1 contre (M. ALAIN SOULE), 1 abstention (M. Yves ATTARD) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jean PASCAL et Hervé VINCENT).

2019-01-19 Objet : Autorisation pour la vente des bâtiments et des équipements de l'hôtel restaurant LE PRIEURE à Lavoûte-Chilhac

Rapporteur : M Le Président

Le Président explique que la Communauté de communes a rencontré Messieurs COMBE et SOULIER, qui souhaitent se porter acquéreur de l'hôtel restaurant et entreprendre rapidement des travaux pour ouvrir la partie restauration dès le printemps 2019.

Les porteurs de projet s'engagent à maintenir une activité d'hôtellerie restauration dans les lieux. Cet engagement sera repris dans l'acte de vente.

Après discussions entre les parties, le prix de vente de l'ensemble des bâtiments avec les équipements s'élève à 150 000 €.

Parcelles concernées par la vente :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
AC	406	Le Bourg	00 ha 00 a 84 ca	Sol
AC	407	Le Bourg	00 ha 00 a 83 ca	Sol
AC	166	Le Bourg	00 ha 02 a 24 ca	Jardin
AC	503	Le Bourg	00 ha 00 a 71 ca	Lande

Le Président rappelle quelques chiffres sur ce dossier et notamment l'encours de la dette et l'estimation du prix de vente fixé par le service des domaines. Il souligne que le prix de vente a été arrêté après négociation avec les porteurs de projets et avis des élus de l'ancienne CC de Ribeyre/Chaliergue/Margeride.

Mme Agnès JEAN trouve que c'est une bonne solution de vendre cet hôtel/restaurant qui a très souvent changé de gérant.

La délibération est adoptée à 68 pour et 1 abstention (Mme Agnès JEAN).

2019-01-20 Objet : Autorisation pour la vente du bâtiment atelier de carrosserie à la Commune de Lavoûte-Chilhac avec mise à disposition dans l'attente de la signature de l'acte de vente

Rapporteur : M Le Président

Le Président explique que le bâtiment anciennement loué à Monsieur BISCARRAT est inoccupé depuis le 01/01/2017. Cet atelier relais avait fait l'objet d'un emprunt souscrit en 2013 pour un montant de 105 500 €. Au 1^{er} janvier 2019 le montant de la dette (capital + intérêt) s'élève à 84 402,75 € et les impayés de loyers à 11 823,15 €.

Dans le cadre du projet de MSAP (Maison de Service au Public) à Lavoûte-Chilhac, il est prévu que la Communauté de communes se porte acquéreur du bâtiment qui abrite la Mairie et ses services techniques au rez-de-chaussée. En parallèle, la Commune souhaite acquérir l'atelier relais carrosserie pour y transférer ses services techniques.

Le prix de vente fixé entre les 2 parties est de 96 000 €.

Dans l'attente de la signature de l'acte de vente et afin d'anticiper le déménagement des services techniques communaux, il est proposé de signer une convention de mise à disposition gratuite du bâtiment de la carrosserie à la Commune de LAVOUTE-CHILHAC.

La convention ci-jointe vise à définir les modalités financières et administratives de la mise à disposition à compter du 1^{er} avril 2019.

Mme Agnès JEAN trouve dommage de vendre cet atelier alors qu'on aurait pu installer un nouveau carrossier. Elle souligne que ces ateliers relais fonctionnent bien et sont très utiles pour les artisans et le territoire. Elle cite également le départ du gérant de l'atelier relais de confiture de Villeneuve d'Allier qui va s'installer sur Brioude.

Le Président précise qu'une recherche active de carrossier a été lancée pour une nouvelle installation dans ces locaux mais sans succès. Depuis, la commune de Lavoûte-Chilhac qui recherchait des locaux pour ses services techniques s'est avérée être intéressée par le site. En ce qui concerne l'atelier relais de Villeneuve d'Allier, le contrat est arrivé à son terme avec l'exploitant qui a souhaité développer son activité sur Brioude.

La délibération est adoptée à 59 pour, 3 contre (Mme Agnès JEAN, MM. Gilles RUAT et Philippe MONPLOT), 5 abstentions (Mme Michèle MALFANT, M. Christian BARBUT et son pouvoir Sylvie LEBRAT, Jean-Louis CELLIER et son pouvoir Michel BRUN) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. René HAELVOET et Jean-Louis PORTAL).

2019-01-21 Objet : Attribution d'une subvention à l'Association Génération Mouvement

Rapporteur : Mme Marie-Christine DELABRE - Vice-Présidente

La Vice-Présidente explique que l'Association Génération Mouvement qui regroupe environ 400 aînés du Pays de Paulhaguet a un projet de promotion de la marche chez les personnes âgées. Il s'agit d'inciter les personnes à l'exercice physique. Cela concerne potentiellement une centaine de personnes.

L'action devrait se dérouler de Mars à Novembre 2019.

Le projet est présenté en Conférence des Financeurs (Département de la Haute-Loire) pour l'année 2019.

Le plan de financement de l'action est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Frais de communication	1 350 €	Participation retraités	2 600 €
Organisation	1 560 €	Com Com RHA	1 000 €
Déplacement	1 350 €	Département (Conférence des financeurs)	1 500 €
Dotations récompenses	1 580 €	Organismes sociaux (MSA-CARSAT)	500 €
		Autofinancement	240 €
TOTAL	5 840 €	TOTAL	5 840 €

L'Association Génération Mouvement demande 1 000 € à la Communauté de communes.

La délibération est adoptée à 56 pour, 4 contre (Mme Michèle MALFANT, MM. Guy LAFOND et son pouvoir Maurice LAC, Jean PASCAL), 4 abstentions (Mme Annie CARLET, MM. Gaston CHACORNAC, Bernard MONATTE et Denis GAILLARD) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Yves ATTARD, Denis FOURY, Louis BARTHELEMY et Gilles RUAT).

2019-01-22 Objet : Attribution d'une Subvention au Pôle Territorial de Coopération Economique - Pôle Laine

Rapporteur : Mme Marie-Christine DELABRE - Vice-Présidente

La Vice-Présidente explique que le PTCE Pôle Laine créé en 2015 est centré à l'origine sur la filière laine au sein du territoire du pays de Saugues. Il s'est depuis ouvert à d'autres filières et notamment l'agriculture en participant à la création de « Made in Gévaudan ». Il s'agit d'un groupement économique qui met en œuvre une stratégie commune de coopération et de mutualisation au service de projets innovants de développement local, durable et soutenable. Le PTCE a présenté un projet intitulé « des légumes locaux aux assiettes locales, une méthode innovante pour créer une filière légume en milieu de montagne ».

Il s'agit d'une réponse à un appel à projet collectif et innovant pour l'économie de proximité lancé par la Région Auvergne Rhône Alpes.

L'objectif principal est d'améliorer la coopération économique entre les producteurs et les éleveurs ainsi que de répondre à la demande de proximité pour la filière légume.

Il a été en effet constaté une forte demande en légumes transformés et non pourvue. Plusieurs des membres étant éleveurs ovins, une réflexion a émergé sur une coopération possible afin de trouver de nouveaux espaces de production de légumes parmi les terres d'élevage.

L'hypothèse avancée est de recréer une production légumière sur le territoire d'élevage grâce à une coopération soutenue entre éleveurs et producteurs et ainsi d'offrir une diversification aux éleveurs du territoire.

Les actions à mettre en œuvre sont les suivantes :

- > Création de comités de pilotage regroupant les différents secteurs
- > Inventaire quantitatif et qualitatif
- > Analyse des besoins

- Étude pour la création d'un plan de culture collectif
- Expérimentation des transformations en 4^{ème} gamme afin de calibrer l'offre
- Expérimentation de la culture (2019) en coopération économique entre les ateliers de la Bruyère et les éleveurs
- Production d'une 4^{ème} gamme à destination des restaurants collectifs
- Évaluation qualitative et quantitative
- Réajustement du plan de culture pour 2020

La demande du PTCE Pôle Laine s'élève à 2 950 €. La commission 3S propose d'attribuer 1 400 €.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Ingénierie et prestations de services	48 000€	Région (70%)	37 100 €
Matériels agricoles mutualisés	5 000 €	Département	2 950 €
		Com Com RHA	1 400 €
		Autofinancement	11 550 €
TOTAL HT	53 000 €	TOTAL	53 000 €

La délibération est adoptée à 64 pour, 1 contre (M. Philippe MONPLOT) et 3 abstentions (Mme Michèle Malfant, MM. Gaston Chacornac et Claude Ginhac).

2019-01-23 Objet : Cotisation annuelle 2019 à la Mission Locale de Brioude

Départ de M. Charles TOURRETTE à 18h23 (pouvoir donné à M. Gérard BEAUD).

Rapporteur : Mme Chantal LEGENDRE – Vice-Présidente

La Vice-Présidente rappelle que la Mission locale de Brioude accueille, informe, et oriente les jeunes de 16 à 25 ans, qui ne sont plus scolaires, et les accompagne pour faciliter leur insertion dans la vie professionnelle et sociale : apprenti, jeune salarié, demandeur d'emploi inscrits ou non à Pôle Emploi, ...

La mission locale écoute, oriente et accompagne les jeunes et les employeurs.

La Mission Locale, c'est aussi :

- Rencontrer un conseiller qui accompagne les jeunes dans les démarches (emploi, orientation, formation, vie quotidienne...).
- Profiter des actions mises en place autour de la formation, la santé, l'emploi.

La mission locale organise des permanences sur le territoire des rives du Haut-Allier pour pallier aux problèmes de mobilité, frein important sur le territoire :

- Langeac : 1 fois par semaine
- Paulhaguet : 2 fois par mois
- Saugues : 1 fois par mois
- Lavoûte-Chilhac : 1 fois par mois.

Le bilan 2018 (ci-joint) fait apparaître les constats généraux suivants :

- La mission locale a accueilli 297 jeunes de la Communauté de communes soit 30% de jeunes accompagnés. Cela représente 1185 entretiens sur l'année soit environ 4 entretiens par jeune en moyenne.
- Les jeunes accompagnés proviennent des secteurs suivants :
Langeac : 51%
Paulhaguet : 23%
Saugues : 14.5%
Lavoûte : 11.5%

Ils sont accompagnés dans leur projet professionnel et de formation notamment.

Par ailleurs, la mission locale accompagne dans leur projet d'insertion professionnelle tous les jeunes présents en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) sur le Chantier d'insertion de la Communauté de communes ce qui représente 2 jours / mois d'intervention pour environ 20 jeunes accompagnés / an.

La mission locale est également partenaire de tous les projets que la Communauté de communes souhaiterait développer en direction des jeunes : projet sur le développement de l'accès au numérique, tiers-lieu, mobilité,...

La Vice-Présidente explique que la cotisation annuelle 2019 pour la mission locale s'élève à 13 305 €. Il rappelle que la cotisation 2018 s'élevait à 10 310 €.

La délibération est adoptée à 57 pour, 7 contre (MM. Jean-Marc CHARRADE et son pouvoir Thierry ASTRUC, Jean-Louis CELLIER, Claude GINHAC et son pouvoir Emile ROUSSEL, Philippe MONPLOT et Gilles RUAT) et 4 abstentions (MM. Christian BARBUT et son pouvoir Mme Sylvie LEBRAT, Gaston CHACORNAC, Michel BRUN (pouvoir donné à Jean-Louis CELLIER).

2019-01-24 Objet : Attribution d'une subvention à l'UNSS pour l'organisation d'une compétition sportive au centre équestre de Saugues

Départ de M. Raymond FRAISSE à 18h26 (pas de pouvoir donné),

Rapporteur : M Gérard MERLE - Vice-Président

Le Vice-Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que par délibération relative aux compétences facultatives en matière culturelle, la CCRHA a décidé de soutenir les sections sportives dans les établissements scolaires de la Communauté de communes ainsi que les manifestations sportives d'intérêt communautaire. A ce titre, l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) porte une action sur l'organisation d'une compétition d'équitation à destination des collégiens et lycéens de Haute-Loire au centre équestre de Saugues, en lien avec la section sportive du collège public Joachim Barrande.

Pour information, l'UNSS organisera dans l'année scolaire 2018-2019 deux autres compétitions départementales également qualificatives aux championnats régionaux.

La commission Culture-Loisirs-Sport de la CCRHA est favorable à l'attribution d'une aide à l'UNSS d'un montant de 390€, sous forme de subvention, pour soutenir la mise en œuvre de la compétition saugaine.

La délibération est adoptée à 62 pour, 1 contre (M. Alain SOULE), 2 abstentions (MM. Guy LAFOND et son pouvoir Maurice LAC) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Gisèle RASPAIL et M. Gilles RUAT).

2019-01-25 Objet : Attribution d'une subvention à l'USEP pour l'organisation du P'tit tour de la Haute-Loire à vélo

Départ de Mme Annie CARLET, MM. Gilles RUAT et Yves ATTARD (pas de pouvoirs donnés).

Rapporteur : M Christophe COURTEIX - Vice-Président

Le Vice-Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de communes soutient les manifestations sportives d'intérêt communautaire et le vélo notamment, et que la demande de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) porte sur la mise en place de parcours cyclistes et touristiques pour 230 enfants de 9 classes de CM1/CM2 sur notre territoire les 13 et 14 mai 2019. Cette opération, dénommée *Le P'tit Tour*, créée par l'USEP, s'inscrit depuis 7 ans dans la Semaine nationale de la marche et du vélo.

Les enfants seront logés en priorité dans des hébergements collectifs sur le secteur de Paulhaguet (le château d'Ailleret et le centre de Fonchaude). De fait la CCRHA a été sollicitée et la commission Culture/Loisirs/Sport est favorable à l'attribution d'une aide à l'USEP d'un montant maximum de 350€, sous forme de subvention, pour permettre le déplacement en car de 50 autres jeunes jusqu'au camping de Langeac.

La délibération est adoptée à 64 pour.

2019-01-26 Objet : Aide au transport pour les écoles du premier degré dans le cadre de projets liés à l'Education Artistique et Culturelle (EAC)

Rapporteur : M Christophe COURTEIX - Vice-Président

Le Vice-Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que, par délibération du 28 septembre 2018, relative à la promotion culturelle, il a été décidé de poursuivre une réflexion concernant l'Education Artistique et Culturelle en aidant notamment les pratiques des enfants.

Pour de nombreux projets scolaires se déroulant sur le territoire, en lien avec la pratique de la musique, du théâtre, de la danse, de la lecture, du cinéma, mais aussi pour la connaissance de l'environnement, du patrimoine (naturel, bâti, linguistique...) ou en lien avec des savoir-faire (ex l'artisanat d'art), qui font partie d'un ensemble culturel large, la mobilité et le coût du transport demeurent un frein.

La commission Culture-Loisirs-Sport souhaite prendre en charge un transport, par an et par école, dans la limite de 250€ aller-retour, pour faciliter un projet lié à l'EAC choisi par l'équipe pédagogique de chaque établissement scolaire concerné.

La délibération est *adoptée à 64 pour*.

2019-01-27 Objet : Harmonisation de tarifs pour des activités culturelles et sportives sur le territoire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier

Rapporteur : M Gérard MERLE – Vice-Président

Le Vice-Président explique aux membres du Conseil communautaire que la poursuite et le développement des actions sportives et culturelles sur le territoire de la Communauté de communes des rives du Haut-Allier, en lien avec les orientations définies au titre de l'aide aux associations, aux prestataires d'activités locaux mais aussi aux familles et aux publics seniors ou empêchés, nécessitent d'harmoniser certaines pratiques et de rendre leur accès plus attractif.

La commission Culture-loisirs-Sport propose d'adopter les tarifs suivants :

- Cours de musique (antenne de Saugues) :
- 350€ par an et par élève mineur (tarif également valable pour les moins de 26 ans étudiants, les personnes d'une même famille, les demandeurs d'emplois, les personnes porteuses d'une carte handicapé ou mobilité inclusion et les plus de 65 ans) ;
- 700€ pour les autres élèves ;
- proratisation possible au trimestre (20 séances annuelles)

- Stage sportif (hall des sports Saugues) :
- pour les ados/adultes = 450€ pour 7 jours hors période scolaire (80€ la journée ; 50 € la demi-journée) ;
- pour les moins de 13 ans = 280€ pour 7 jours hors période scolaire (50€ la journée ; 30 € la demi-journée)

- Stage de pratique artistique (théâtre, danse, atelier d'écriture...) enfant/adulte :
- tarif forfaitaire 10€ par personne.

La délibération est *adoptée à 61 pour et 3 abstentions* (Mme Michèle MALFANT, MM. Ludovic LEYDIER et son pouvoir Gilles COUSTON).

2019-01-28 Objet : Mise à disposition de la partie Nord de la parcelle BY 429 pour une surface de 8 600 m² propriété de la Commune de Langeac pour le projet de réhabilitation de la piscine en centre aqualudique dans l'attente d'un acte de vente foncier

Rapporteur : M Serge DESCHEEMACKER – Vice-Président

Monsieur le Vice-Président explique que la Communauté de communes porte le projet de réhabilitation de la piscine Tournesol en centre aqua-ludique sur la commune de Langeac.

Aujourd'hui, la commune de Langeac est propriétaire de l'équipement et en assure son fonctionnement jusqu'à sa fermeture préalable au début des travaux.

Une division de la parcelle BY 429 est nécessaire pour séparer la chaufferie bois de la piscine tournesol. Dans cette attente et avant de régulariser l'acquisition de la nouvelle parcelle, il convient de mettre à disposition la partie de parcelle visée à la communauté de communes pour déposer les dossiers de demandes de subventions.

La délibération est *adoptée à 57 pour, 1 contre* (M. Philippe MONPLOT), *4 abstentions* (M. Alain GARNIER et son pouvoir Mme Christine BANASSAT, MM. Michel BRUN (pouvoir donné à Jean-Louis CELLIER) et Alain SOULE) *et 2 qui n'ont pas pris part au vote* (MM. Didier HANSMETZGER et René SOULIER).

2019-01-29 Objet : Acquisition foncière de la parcelle section P 417 issue de la division de la parcelle P 385 appartenant à la Commune de Saugues pour régularisation foncière de la déchetterie de Saugues

Rapporteur : M Serge DESCHEEMACKER – Vice-Président

Le Vice-Président explique aux conseillers communautaires que l'ex SIVOM du Pays de Saugues avait aménagé une déchetterie sur des terrains propriétés de la section du bourg de Saugues. Il convient aujourd'hui de régulariser ce dossier et de procéder à l'acquisition de la parcelle P417 d'une superficie 1 ha 48 ares et 91 ca à la commune de Saugues (parcelle aujourd'hui propriété de la commune) pour 2 000 €.

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
P	417	VEDRINES	1 HA 48 ARES 91 CA	SOL

La délibération est adoptée *adoptée à 60 pour, 3 contre* (Mmes Marie-Christine DELABRE et Chantal LEGENDRE, M. Serge DESCHEEMACKER) *et 1 abstention* (M. Louis BARTHELEMY).

2019-01-30 Objet : Acquisition immobilière de la parcelle section AC 424 et mise à disposition foncière de la parcelle AC 533 pour le projet MSAP de Lavoûte-Chilhac

Rapporteur : M Serge DESCHEEMACKER – Vice-Président

Le Vice-Président explique qu'il envisage à terme d'installer 4 Maisons de Services au Public (Langeac, Saugues, Paulhaguet et Lavoûte-Chilhac) pour doter le territoire de services de proximité à destination des populations et ce en adéquation avec leurs besoins et demandes.

Les enjeux de ces MSAP sont les suivants :

- Maintenir la cohésion sociale sur le territoire : accompagnement des personnes, développement de nouveaux services, ...
- Maillage territorial : en tenant compte de la problématique d'isolement territorial, de la couverture spatiale des équipements, de la disparition de certains services, du redécoupage administratif, ...

Dans le cadre de la création de la MSAP à Lavoûte-Chilhac, il convient de procéder à l'acquisition foncière et immobilière des parcelles AC 424 et AC 533 appartenant à la commune de Lavoûte-Chilhac.

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
AC	424	LE BOURG	6a 39 ca	SOL
AC	533	LE BOURG	24a 49ca	Domaine public

L'estimation effectuée par le service des domaines est de 126 000 €. Sous réserve de l'accord de la Commune de Lavoûte-Chilhac le Président propose d'acheter l'ensemble visé ci-dessus à 126 000 €.

La délibération est adoptée *à 53 pour, 1 contre* (M. Alain SOULE), *6 abstentions* (Mmes Séverine EYNARD, Paulette HABRIAL, Chantal LEGENDRE et Gisèle RASPAIL, MM. Denis GAILLARD et Emile ROUSSEL (pouvoir donné à Claude GINHAC)) *et 4 qui n'ont pas pris part au vote* (MM. Alain GARNIER et son pouvoir Mme Christine BANASSAT, Jean-Claude BAGES et Gaston CHACORNAC).

Diagnostic Enfance/Jeunesse :

Les conclusions du diagnostic sont présentées par M Alain GARNIER. Il présente également dans le détail les fiches actions.

Questions diverses :

- 1- M Alain GARNIER a été interrogé par le comité de vigilance de l'hôpital de Brioude sur la poursuite de la charte de cohésion sociale sur le Pays de Lafayette. M Le Président répond que le dossier est suivi par la Sous-Préfète et qu'une proposition de mission partagée entre les Com Com et pilotée par le Pays est en cours de discussion.
- 2- M Alain GARNIER demande si la CCRHA porte la compétence ménage/entretien dans les casernes de pompiers ? M le Président souligne que la compétence se limite actuellement à la participation au SDIS et ne porte pas sur l'entretien des locaux. Il a demandé au chef de centre de Langeac de lui faire passer un état des dépenses supportées par la Commune de Langeac pour en débattre en CLECT. Il rajoute que sur Paulhaguet l'ancienne CC ne prenait plus en charge les heures de ménages depuis fin 2015.
- 3- M Ludovic LEYDIER souhaite connaître l'avenir du portage de repas sur le secteur de Saugues. M Le Président répond que la CCRHA ne porte plus la compétence et que c'étaient Resto'domicile et l'EPAHD de

Saugues qui assuraient le service. L'EPAHD ayant fait connaître sa décision de ne plus assurer la fourniture des repas à Resto'domicile à partir du 18 mars 2019, il semblerait qu'une autre proposition avec l'ESAT de Langeac soit à l'étude pour assurer la continuité du service.

Fin de la séance du Conseil Communautaire à 19 h 00

Signatures :

Le Président de Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier

M. Gérard BEAUD



Le Secrétaire de séance

M. Serge DESCHEEMACKER